

MAIRIE DE SAINT MARTIN DE JUSSAC
HAUTE VIENNE

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT**

Le Maire de Saint Martin de Jussac,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1, L2212-2 et L2213-2,

VU le programme de travaux d'enduit à froid par **l'entreprise EUROVIA PLC – 81 avenue du Président Kennedy- BP868 – 87016 LIMOGES**, sur la voie communale n° 46 (route de la Lande) – 87200 SAINT-MATIN DE JUSSAC

CONSIDERANT qu'il nous appartient de réglementer la circulation et le stationnement,

CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les dispositions utiles en vue d'assurer la sécurité des personnes et des biens,

ARRETE

ARTICLE 1: Le stationnement sera interdit et la chaussée sera rétrécie sur la voie communale n° 46 (route de la Lande de la RD116 au lieu-dit de « Béchemoure »), du **lundi 26 au vendredi 30 septembre 2016 selon les nécessités de chantier**, sauf véhicules d'incendie et de secours, de gendarmerie. La circulation se fera par alternat par panneaux de type K10, ou B15 et C18.

ARTICLE 2: Le bénéficiaire est tenu d'afficher le présent arrêté afin d'être visible par les tiers. Le non respect de ces articles entraînera la nullité de l'arrêté.

ARTICLE 3: La signalisation nécessaire aux travaux, aux obligations, aux interdictions sera mise en place par l'entreprise EUROVIA PLC.

ARTICLE 4: Madame le Maire et Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5: Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Communauté de brigades de Gendarmerie
- Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie
- Monsieur le Commandant du P.S.I.G
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Saint-Junien.
- Monsieur le Responsable des Urgences du Centre Hospitalier
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin.
- L'entreprise EUROVIA PLC

Fait à Saint Martin de Jussac.



Luigia SOURY